

## **ACTUALITES COLLEGE** **Spécial entrée en 6e : Informations pratiques**

*Bulletin de mars 2012 – IPNS*

Nous avons conçu ce bulletin pour répondre, le plus concrètement possible, aux questions que la plupart des familles se posent lors de l'entrée au collège de leur enfant.

### **Horaires**

Ils sont précisés dans le carnet de liaison. Il est bien entendu que les élèves doivent être présents dans l'enceinte de l'établissement au moins 5 minutes avant le début du premier cours. Soyez vigilants quant à l'heure de fermeture des grilles !

### **Sécurité aux abords du collège**



Lorsque vous venez déposer et, surtout, reprendre vos enfants, merci de dégager l'entrée du collège et de respecter les emplacements de stationnement. Ne vous garez pas en double file et évitez de stationner sur les trottoirs : c'est dangereux pour les collégiens qui sont obligés de slalomer entre les voitures.

### **Quotidien du collégien**

Le matin du jour de rentrée, l'emploi du temps hebdomadaire de la classe est communiqué aux

élèves. Suivant la semaine A ou B, celui-ci est légèrement différent. Un calendrier des semaines A ou B est fourni en début d'année.

Il est souhaitable que, dans un premier temps au moins, les parents aident leur enfant à préparer son cartable. Ceci dans plusieurs buts :

- éviter qu'il oublie des affaires, ce qui le perturbera et gênera la classe,
- éviter qu'il prenne des affaires superflues. Le cartable est déjà bien assez lourd !

### **Un outil indispensable : le carnet de liaison**

Le jour de la rentrée, un "carnet de liaison avec la famille" est remis à chaque élève.

Prenez soin de le lire, de le signer et de vérifier que votre enfant l'a bien complété.

Le carnet de liaison contient, entre autres, le règlement intérieur de l'établissement, adopté par le conseil d'administration du collège. Ce document définit les droits et les devoirs de chacun.

Au moment de leur sortie de l'établissement, les collégiens doivent présenter leur carnet de liaison au surveillant qui vérifie leur horaire de départ.

Vous devez consulter celui-ci régulièrement tout au long de l'année scolaire !

### **Affichage**



De nombreux renseignements ponctuels, tels que les absences des professeurs, sont mentionnés sur des affiches apposées sur la vitre du bureau de la vie scolaire. Il faut que les nouveaux élèves s'habituent à les consulter régulièrement.

### **Accompagnement éducatif**

Après les cours, le collège propose, aux élèves volontaires, une aide aux devoirs ainsi que des activités culturelles ou sportives diverses. Renseignez-vous pour connaître les périodes et les horaires proposés.

## Cantine



Chaque année, des parents de notre association vont déjeuner au restaurant scolaire et s'assurent du bien-être de vos enfants.

Si vous avez des questions ou des remarques, faites-nous en part, nous tenterons d'y apporter des réponses.

## Foyer, clubs, UNSS

Une adhésion annuelle modique donne aux élèves le droit d'accès au foyer socio-éducatif (FSE) où ils peuvent utiliser divers jeux et se relaxer à la pause de midi.

Les adhérents peuvent également s'inscrire aux clubs, très variés, proposés par le foyer.

L'association sportive du collège (UNSS) permet, quant à elle, la pratique d'activités sportives diverses moyennant une cotisation très inférieure aux clubs locaux. Entraînements et matchs ont lieu à la pause de midi et le mercredi après-midi.

## Conseils de classe



Deux représentants des parents d'élèves siègent à chaque conseil de classe. A l'issue de chaque conseil, les délégués rédigent un compte rendu qui est remis à chaque famille. Ce document permet de donner une vue d'ensemble de la classe (résultats, ambiance) et de mieux y situer son enfant. N'hésitez pas à contacter les parents délégués :

- avant les conseils si vous voulez que des questions soient posées,

- après les conseils pour connaître les propos tenus pendant la réunion, notamment sur votre enfant,

- à tout moment si un problème survient dans la classe.

## Associations de parents d'élèves

Les parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative. Ils ont un rôle important à jouer lors de la scolarité de leurs enfants et, en particulier, au sein des instances qui décident des conditions de vie et de travail au collège (conseil d'administration, conseil de discipline, commissions diverses) ainsi que de celles qui décident de l'avenir des collégiens (conseils de classe).

En octobre, tous les parents sont invités à élire leurs représentants au conseil d'administration du collège. Les deux parents peuvent voter. Ne négligez pas les élections !

## Notre association

Nous sommes affiliés à l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves (UNAAPE) dont le siège social est à Paris. Cela permet à notre association de siéger dans les différentes instances de l'éducation nationale : Comité Départemental de l'Education National, commissions d'appel ou d'orientation. Nous sommes présents dans tous les lycées et collèges de LAON ce qui permet un suivi des enfants

L'association des parents "Autonomes" Laon et environs agit en toute indépendance et ne reçoit, en aucun cas, de mot d'ordre. Chaque établissement est autonome. L'association s'oblige elle-même à une

absolue neutralité politique et s'interdit, au cours de ses réunions, toute discussion à caractère politique, syndical ou religieux. L'adhésion à notre association s'élève à 10 € par famille quel que soit le nombre d'établissements fréquentés par vos enfants.

**Soutenez-nous,**

**Rejoignez-nous !**



Pour nous contacter

**collège CHARLEMAGNE**

Dominique GRUSKOVNJAK  
03.23.20.69.65

**collège des Frères LE NAIN**

Martine MARTIN  
03.23.20.65.87

**collège Jean MERMOZ**

Xavier LENEVEU  
03.23.24.04.15



Pour mieux nous connaître n'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://www.unaape-laon.org/>

**A bientôt...**

**avec l'U. N. A. A. P. E. !**